

# Second déconfinement : Jean Castex précise les annonces d'Emmanuel Macron

Le Premier ministre Jean Castex a précisé jeudi 26 novembre, les trois phases du déconfinement annoncées par Emmanuel Macron mardi 24 novembre. Il a, lors de cette conférence de presse, fait le point sur la situation sanitaire du pays et sur les allègements du confinement qui doivent débiter dès samedi 28 novembre 2020.

## Point sur la situation sanitaire

Le Premier ministre a commencé par rappeler aux Français pourquoi le second confinement avait été décrété : une pression épidémique extrêmement forte et une seconde vague très violente. Jean Castex a déclaré avoir conscience de « la colère » mais aussi de « la lassitude du peuple français » face à ces mesures contraignantes.

Cependant, ces mesures contraignantes ont payé ! Le pic de la seconde vague a été atteint dans le courant de la deuxième semaine de novembre, avec 45.000 contaminations journalières. Un nombre qui est passé dans les sept derniers jours à 15.000 contaminations journalières, soit trois fois moins. Si cette décrue se poursuit, l'objectif des 5.000 contaminations journalières sera atteint pour le lancement de la seconde phase de déconfinement, le 15 décembre prochain.

Jean Castex a ensuite rappelé les trois phases présentées mardi 24 novembre par Emmanuel Macron, considérant que s'il était encore « prématuré de parler de déconfinement (...) il est surtout indispensable de ne pas baisser la garde ».

## Réouverture des commerces et protocoles

Après ce point global, le Premier ministre, assisté d'Alain Griset, ministre délégué aux PME, a détaillé le protocole sanitaire entourant la réouverture samedi 28 novembre des commerces et rayons non-essentiels. Il a d'ailleurs tenu à saluer l'engagement des commerçants qui ont travaillé main dans la main avec le gouvernement pour réaliser ce protocole et ainsi permettre une réouverture des commerces en cette période économique cruciale dans les meilleures conditions sanitaires.

Ainsi, chaque magasin devra respecter un certain nombre de règles :

Une jauge définissant le nombre de clients admis dans le magasin. Cette dernière a été fixée à 8 m<sup>2</sup> par client, le calcul s'effectuant sur la superficie totale du fond de commerce sans prise en compte de l'ameublement. Les employés ne sont pas comptabilisés et un couple compte pour une personne.

Les magasins de plus de 400 mètres carrés devront mettre en place un système de comptage à l'entrée pour être en mesure de respecter la jauge des 8 m<sup>2</sup> par client.

Sont obligatoires à l'entrée : les consignes de sécurité sanitaire, le rappel de la jauge et la mise à disposition de gel hydroalcoolique.

Les magasins devront être aérés au maximum soit par un système de ventilation, soit par l'ouverture des portes et fenêtres.

Si cela est possible, il est recommandé de mettre en place un sens de circulation.

Pour faciliter la reprise économique des commerces, ces derniers pourront étendre leurs horaires d'ouverture jusqu'à 21h mais également le dimanche. Les services à domicile pourront également reprendre dans le respect des horaires et des règles sanitaires.

Les restaurants et bars resteront cependant fermés jusqu'au 20 janvier 2021 mais bénéficieront d'un soutien fort de l'État : aide à la mise en place de la vente à emporter, aides financières, mise en place d'une année de la gastronomie en 2021 pour mettre en avant le savoir faire à la française.

Réouverture des lieux de culte et culturels

Le Premier ministre s'est ensuite penché sur le cas des lieux de culte, qui pourront de nouveau accueillir des cérémonies dès samedi 28 novembre. Contrairement à ce qu'avait annoncé Emmanuel Macron, mercredi 25 novembre, la jauge fixée à 30 fidèles par office est maintenue mais face aux critiques, Jean Castex a précisé que les discussions étaient toujours en cours pour réfléchir à une augmentation progressive de cette jauge et pourquoi pas l'adapter à la superficie comme pour les commerces.

La ministre de la Culture, Roselyne Bachelot, a rejoint Jean Castex pour préciser à son tour les règles qui entoureront les réouvertures des lieux culturels. La ministre a fait part de l'immense bonheur qu'elle ressentait face au retour de la culture si violemment impactée par la pandémie. Ainsi, dès le 28 novembre, « pour notre plus grande joie », l'ensemble des commerces culturels, librairies, disquaires, bibliothèques, magasins d'instruments, archives pourront rouvrir dans les mêmes conditions que les autres commerces.

La seconde phase du 15 décembre 2020, verra le retour des salles de cinéma, de théâtre mais aussi des musées. Dans le respect des consignes sanitaires et du protocole mis en place durant le premier couvre-feu :

Port du masque obligatoire durant l'ensemble de la représentation.

Groupe de six maximum.

Couvre feu à 21h avec tolérance pour les spectateurs dont la séance se termine au-delà de 21h, le ticket faisant foi.

## Retour des activités de plein air

Le Premier ministre a également abordé le point de l'assouplissement de la limite de la promenade d'un kilomètre durant une heure. La limite sera jusqu'au 15 décembre fixée à 20km et trois heures. Cependant, le ministre avertit: il ne s'agit en aucun cas d'aller visiter ses amis ou sa famille mais de s'aérer.

Les activités individuelles telles que le golf, l'équitation, la course ou le tennis seront de nouveaux autorisées, ainsi que la chasse et la pêche. À partir du 15 décembre, « pour le plus grand plaisir des parents », les activités extra-scolaires en intérieur et extérieur pourront reprendre. Cependant, les salles de sport et les cours collectifs resteront fermés jusqu'au 20 janvier 2021.

## Les vacances de Noël

Enfin, Jean Castex a abordé le tant attendu point sur les vacances de Noël, confirmant qu'à partir du 15 décembre 2020, dans la limite du respect des objectifs fixés, le confinement serait levé, permettant la circulation des Français dans l'ensemble du territoire métropolitain sans attestation en journée. La mise en place d'un couvre-feu de 21h à 7h obligera toutefois à posséder une attestation de déplacement dans le temps de ces horaires. Pour faciliter les fêtes de Noël et du nouvel an, le couvre-feu sera levé les 24 et 31 décembre. Il ne s'agit cependant pas d'un appel à se retrouver en trop grand nombre, Jean Castex précisant qu'un point avec le ministre de la Santé Olivier Véran serait fait dans les semaines à venir pour préciser les recommandations à prendre.

Le Premier ministre a également confirmé la fermeture des stations de ski pour les vacances de Noël. Pour justifier cette décision, il a rappelé que les régions concentrant la plus grande majorité des stations de ski étaient également celles ayant la saturation hospitalière la plus forte. Les discussions avec les acteurs du secteur sont en cours pour permettre une ouverture en janvier 2021, le jour exact n'ayant pas encore été avancé. Il sera cependant possible de se rendre dans les stations pour profiter du grand air, « simplement, toutes les remontées seront à l'arrêt ».